

Le 25 octobre 1865, Thorn passa à Luxembourg son examen de la candidature en droit avec grande distinction et le 4 juin 1867 celui pour le droit avec distinction, mais avec la mention expresse du jury « qu'il avait touché à la grande distinction ». Le 14 juin 1867, il prêta le serment d'avocat (2).

Bien que « sa grande finesse d'esprit, son éloquence sobre et puissante à la fois, et sa connaissance approfondie du droit » eussent fait de lui « un avocat de tout premier plan » (3), Victor Thorn quitta déjà le 17 juin 1868 le Barreau pour se faire charger provisoirement du service de secrétaire au Parquet de la Cour supérieure de Justice.

En janvier 1870 il se fit admettre à la Loge de Luxembourg, avec l'avocat Jean Franck, déjà cité, et le lieutenant aux Chasseurs Arthur Knaff. Victor Thorn quitta la maçonnerie quelques années plus tard.

A la même époque, il était secrétaire de la « Gym », l'ancien « Turnverein » fondé en 1849, « qui s'occupait de beaucoup de bonnes choses » (de théâtre)... « mais très peu, sinon point du tout de gymnastique » (4).

Parmi les rapports élaborés par le secrétaire Thorn, il y a lieu de citer celui de l'Assemblée générale du 18 octobre 1870 où fut discuté le texte de l'adresse à envoyer au Roi Grand-Duc ainsi que l'organisation d'une manifestation patriotique jugée indispensable à cause des menaces proférées outre-Rhin. Parmi les membres qui prirent une part active à la discussion, nous retiendrons les noms de Jos. Simonis, X. Eyschen (v. fasc. V, p. 85) et Alphonse Funck (v. fasc. XI, p. 228).

Quand il s'agissait de faire accéder V. Thorn à d'autres fonctions que celles, provisoires, qu'il occupait au Parquet, l'avocat-général Jules Chomé, en son rapport daté du 17 février 1872, ne se fit pas faute de dire au directeur-général de la Justice que « M. Thorn réunit... à de grandes capacités les qualités fondamentales qui doivent distinguer le magistrat : le sens juridique développé à un haut degré, des sentiments de loyauté, de probité, de délicatesse et de discrétion à toute épreuve... ».

Le 5 juin de la même année, Thorn fut nommé juge de paix à Cap, en remplacement de Jules Rothermel (v. fasc. XV, p. 182), désigné aux mêmes fonctions dans le canton de Remich.

En octobre, un souper fut offert au jeune magistrat chez Emile Descher, « restaurateur » établi rue Chimay. Les hôtes furent Ed. Velter, J.-P. Speyer et Arthur Knaff déjà cités, ainsi que le lieutenant Guill. Weydert (1836-1903).

Le 9 novembre 1875, V. Thorn fut nommé assesseur près du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, puis, le juge d'instruction N. Kimmer ayant demandé sa démission, il le remplaça comme faisant fonction à partir du 13 septembre 1878.